

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DU MERCREDI 9 AVRIL 2025**

Présents : Messieurs Didier CARLE, Christian GORLIN, Christian SOLLIER et Régis D'OLEON et Mesdames Nadège BOISSIN, Michèle BAZ, Nicole NEYRON et Muriel VACHET.

Absentes excusées : Mesdames Géraldine PETIT, Isabelle DESRUT et Solène ESPITALIER.

Pouvoir : Monsieur Jean-Claude GRAVIERE (procuration à Monsieur Christian GORLIN).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire-Président, déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil d'Administration doivent désigner parmi leurs membres un secrétaire de séance.

Madame Nadège BOISSIN est désignée secrétaire de séance.

Question n° 1

Compte rendu des aides octroyées en Commission Permanente

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les décisions que la Commission permanente a été amenée à prendre lors de sa séance du 13 Mars 2025, concernant 3 demandes de prise en charge pour : - 1 paiement de loyer et - 2 aides pour une facture de gaz.

Question n° 2

Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes à conclure avec le Centre de Gestion 84.

Rapporteur : Didier CARLE, Président

Monsieur le Maire-Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le Code Général de la Fonction Publique prévoit l'obligation, pour chaque administration, d'instituer un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Ce dispositif a pour double objectif de recueillir le signalement et d'orienter l'agent vers la ou les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien, de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Il s'adresse aux agents s'estimant victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes et aux témoins de tels agissements.

Monsieur CARLE propose aux membres du Conseil d'Administration d'adhérer à dispositif en signant la convention s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve la convention.

Question n°3

Présentation et Vote du Budget 2025

Rapporteur : Didier CARLE, Président

Monsieur CARLE présente le budget qui s'équilibre selon les inscriptions budgétaires suivantes :

002	Résultat de fonctionnement reporté	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév 2025	13	Atténuations de charge	6419	Remb. Rémunération personnel	9 915,55	3 183,32	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév 2025
002	Déficit antérieur reporté					6459	Remb Charges Sécu sociale et prévoyance			9 915,55	3 183,32	22 901,05	316,47	15 500,00	15 500,00
011	Charges à caractère général					70	Produits de gestion courante	70311	Cession dans les cimetières	2 753,33	3 773,00	3 831,32	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6042	Contrat prestations (portage)	37 067,05	46 219,79	55 880,88	58 800,00	70311		706888-AD	Prestations de services Aide à Domicile	344 965,77	411 264,63	397 356,96	386 000,00	386 000,00	386 000,00
6061	Eau et assainissement	209,53	275,65	341,63	360,00	706888-AD		706888-PR	Prestations de services Portage de repas	72 282,00	89 569,00	78 965,20	94 000,00	94 000,00	94 000,00
60612	Carburants	2 110,21	2 415,34	2 705,72	2 450,00	706888-BUS			Produits des régies (pernobs)	348,00	3 789,00	4 049,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
60623	Alimentation (goûter + lolo)	670,51	1 150,18	592,80	720,00	7088			Autres produits des régies (adhesion club, lolo...)	1 510,00	3 789,00	4 049,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
60628	Fournitures non stockées (lolo)	26,80	67,50												
60631	Fournitures d'entretien (produits ménagers)	-	571,42	376,39	390,00	74	Dotations, subventions et participations								
60632	Fourniture petit équipement (gants, trousses...)	849,51	155,99	5,00	50,00	744	FCTVA			-					
60636	Vêtements de travail	716,60	50,40	50,40	150,00	74718	Département			23 121,26	28 266,32	22 969,18	19 500,00	19 500,00	19 500,00
6064	Fournitures administratives	2 363,65	703,38	418,05	500,00	7473	Département			9 874,00	186 000,00	180 000,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
6068	Autres fournitures	1 393,46	2 691,80	3 138,78	4 100,00	7474	Subvention et parts communes			140 000,00	166 000,00	166 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
611	Contrats de prestations de services	550,00	-	-	-	75	Autres produits de gestion courante			172 995,26	214 286,32	202 969,18	209 600,00	209 600,00	209 600,00
6132	Locations immobilières					756	Libéralités reçues (dons)			1 766,06	2,84	1 766,06	138,88	138,88	138,88
6135	Locations mobilières (photocopieur)	1 647,76	1 931,98	1 612,34	1 661,05	75888	Produits divers gestion courante			1 766,06	2,84	1 766,06	138,88	138,88	138,88
615221	Entretien bâtiments	228,00	-	-	-					1 766,06	2,84	1 766,06	138,88	138,88	138,88
61551	Entretien réparation mat. Roulier	3 518,24	3 079,30	5 494,02	3 000,00	77	Produits spécifiques			1 766,06	2,84	1 766,06	138,88	138,88	138,88
61558	Entretien réparation autres biens (climatisation)	-	797,48	744,36	750,00										
6156	Maintenance (informatique + extincteur + ascenseur)	14 631,25	10 473,80	10 744,06	11 000,00										
6161	Primes d'assurances	4 563,28	6 623,09	7 215,96	7 400,00	773	Mandats annulés (exercice antérieur)			-	-	-	23,74	23,74	23,74
6184	Versements org. formation	820,00	208,00	-	1 400,00					-	-	-	-	-	-
6225	Indemnités au Comptable	-	-	-	-					-	-	-	-	-	-
6226	Honoraires	100,40	100,40	262,00	250,00	42	Produits exceptionnels			-	-	-	-	-	-
6232	Fêtes et célébrations	198,00	-	-	50,00	777	Quote part sub investissement			288,00	300,00	300,00	2 869,00	2 869,00	2 869,00
6238	Divers (tickets régies)	60,00	-	-	96,00					288,00	300,00	300,00	2 869,00	2 869,00	2 869,00
6251	Frais de déplacement	3 078,33	4 674,06	2 694,92	2 800,00	002	Excédent de fonctionnement			288,00	300,00	300,00	2 869,00	2 869,00	2 869,00
6261	Frais affranchissement	-	-	-	15,00										
6281	Concours divers (cotisations UNCCAS...)	349,85	354,11	365,88	370,00										
627	Services bancaires et assimilés	56,00	6,31	8,01	9,00										
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	-	-	-	-										
012	Charges de Personnel	78 116,19	92 780,46	98 898,93	101 321,05										
6331	Versement mobilité	2 114,27	2 100,12	2 100,12	2 100,00										
6332	Cotisation FNAL	1 981,36	2 132,69	1 788,07	2 200,00										
6336	Cotisations CNFPT-CDG	5 889,12	6 834,36	6 652,11	6 800,00										
64111	Rémunération principale-Titulaire	345 536,31	397 599,90	435 044,86	439 100,00										
64112	Supplément familial, NBI	3 679,75	4 259,14	4 311,36	4 312,00										
64114	Personnel Titulaire-Indemnité Inflation	1 700,00	-	-	-										
64118	Autres indemnités	54 573,13	65 863,11	21 498,51	24 000,00										
64131	Rémunération principale-Non tit	5 254,33	1 779,83	6 002,15	18 500,00										
64138	Primes et autres indemnités (préca+CCP)	400,00	-	613,76	1 100,00										
64168	Autres emplois aidés	57 827,47	38 033,79	44 105,58	12 000,00										
6451	Cotisations URSSAF	40 583,61	42 908,24	35 838,43	37 000,00										
6453	Cotisations Caisses de retraite	38 005,19	35 878,07	37 867,76	40 000,00										
6454	Cotisations ASSEDIK	353,11	2 155,18	1 997,41	2 100,00										
6455	Cotisations pour assur du Personnel	15 800,88	17 974,92	15 469,04	16 000,00										
6456	Compensation FNC supplément familial	2 781,00	2 020,00	2 259,00	2 400,00										
6458	Cotisations autres organismes sociaux	3 582,00	3 781,00	3 781,00	3 900,00										
6475	Médecine du travail	2 892,00	2 444,40	3 120,00	3 300,00										
65	Secours	10 707,76	7 306,73	8 743,33	9 000,00										
65134	Aides	10 707,76	7 306,73	8 743,33	9 000,00										
65748	Subvention fonctionnement Assoc	-	-	-	-										
65888	Autres charges de gestion courante	10 707,76	7 306,73	8 743,33	9 000,00										
65888	Autres (arrondis PAS)	2,72	230,01	1,30	70,00										
65888	Autres (arrondis PAS)	2,72	230,01	1,30	70,00										
67	Charges spécifiques	432,25	-	-	430,00										
673	Titres annulés	432,25	-	-	430,00										
6718	autres charges exceptionnelles	-	-	-	-										
68	Dotations aux provisions	268,96	-	-	1 118,00										
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation	268,96	-	-	1 118,00										
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	268,96	-	-	1 118,00										
6811	Dotations aux amortissements	3 316,48	6 561,62	7 760,31	7 732,00										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										
TOTAL		673 653,62	733 092,62	743 569,19	743 983,05										

Certaines précisions sont apportées :

Pour les Dépenses de Fonctionnement :

Concernant les *charges à caractère général 011* :

⌘ 60612 : « *Energie- Electricité* » : l'électricité, revenue à des tarifs normaux avec une baisse de 30 % , permet de réajuster le prévisionnel par rapport au « *Réalisé 2024* »

Concernant les *charges de Personnel 012* : Budget très serré comme celui de la Mairie.

Augmentation des cotisations patronales ; la CNRACL est une Caisse en déficit au niveau national d'où une augmentation de 3 points pendant 4 ans.

⌘ 64168 : « *Autres emplois aidés* » : baisse générale de l'enveloppe des emplois aidés (plus que 30% de ce qui était accordé sur les années antérieures)

Monsieur GORLIN s'interroge sur les prévisions faites au chapitre 012 / article 64118 « Autres Indemnités » beaucoup moins importantes que les autres années (hormis 2024).

Madame FLECHAIRE explique la perte des heures complémentaires :

1/ Moins de contrats d'intervention

2/ L'âge des aides à domicile oscillant autour de 58 ans / 59 ans, certaines, épuisées, ne souhaitent pas faire des heures complémentaires.

Poursuite sur le SAAD de la difficulté à recruter, rajeunir et pérenniser l'équipe des Aides à Domicile.

Pour les Recettes de Fonctionnement :

Concernant *l'excédent de fonctionnement 002* :

La dotation complémentaire en réserve de 2022 (23 542,40 €) s'ajoute au Solde de fonctionnement 2024 (5 640,65 €) soit 29 183,05 €.

La subvention d'équilibre de la Commune est ainsi minorée.

Pour les Dépenses d'Investissement :

Concernant les *immobilisations corporelles 21* :

Prévision d'investir dans un nouveau minibus en remplacement de celui acquis en 2009 pour les Séniors : subvention à redemander auprès de la CARSAT.

Pour les recettes d'Investissement :

Concernant *l'excédent d'investissement 001* :

La dotation complémentaire en réserve de 2022 (23 542,40 €) se soustrait au Solde d'investissement 2024 (39 800,61 €) soit 16 258, 21 €.

Après avoir entendu la présentation par Monsieur Didier CARLE, des documents budgétaires recensant l'ensemble des propositions pour le budget primitif 2025 du CCAS, le Conseil d'Administration décide à **l'unanimité**, d'adopter le budget voté par chapitre budgétaire pour les deux sections.

Question n°4

Secours en argent : bons alimentaires

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les bons d'urgence délivrés par Madame BOISSIN dans le cadre de sa délégation sur la période du 08/03/2025 au 08/04/2025.

Nature de l'Aide octroyée	Nombre
Bons Anatoth	5
Bons de carburant	5
Bons alimentaires U et Intermarché	3
TOTAL	455 €

Question n°5
Informations et Questions diverses

Rapporteur : Christelle FLECHAIRE

1°) Madame FLECHAIRE revient sur l'état d'avancement de la Réforme des Services Autonomie à domicile. Pour rappel, le SAAD (Service d'Aide à Domicile) du CCAS dispose d'un délai jusqu'au 30/06/2025 pour se mettre en conformité avec le cahier des charges définissant les conditions d'organisation et de fonctionnement des services autonomie à domicile.

Les SSAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) quant à eux, disposent d'un délai jusqu'au 31/12/2025 pour s'adjoindre une activité d'aide, fusionner ou se regrouper avec un ou plusieurs SAD et demander une autorisation comme service autonomie. Après cette date, si ce « montage » n'est pas possible, l'autorisation des SSAD deviendra caduque ; les ARS pourront alors mettre fin à leur activité sur le fondement de l'article L.313-15 du CASF.

Lors du dernier Conseil d'Administration, il avait été annoncé la rencontre inter CCAS permettant de donner la tendance du modèle d'organisation choisi par les CCAS du Vaucluse. Sur la dizaine de CCAS présents lors de cet échange, 4 CCAS seulement, souhaitent prendre l'orientation d'un SAD MIXTE (Aide + Soins).

Le SAAD de Pernes en fait partie (puisque'il devait se prononcer avant le 28/03 auprès du Département) mais en émettant la possibilité de se rétracter à la vue des informations collectées dans les prochains jours. L'argument avancé par les CCAS se destinant à rester SAD AIDE porte sur le manque de visibilité concernant les aspects financiers et l'entité juridique unique exigée dans le cas d'un SAD MIXTE. Le 10 avril, une réunion avec les 23 communes couvertes par les SSAD de l'Isle sur Sorgue et du Thor est organisée en direction des Elus locaux, afin de présenter cette Réforme. Ce sera l'occasion pour le CCAS de Pernes d'obtenir de nouveaux éléments d'aide à la décision. A l'heure actuelle, la visibilité sur ce projet étant difficile, une nouvelle rencontre individuelle avec le Département est prévue le 23 avril pour mesurer l'impact économique et financier de ces 2 modèles d'organisation. A l'issue de cet échange, la décision sera arrêtée.

2°) Madame BAZ interroge Monsieur le Maire sur les perspectives pour la Résidence Crillon.

Monsieur CARLE reprend l'histoire de la Résidence Autonomie. Bail emphytéotique 05/1988 : convention avec Vallis Clausa 1993/94 : rachat par la Commune de bâtiments attenants pour agrandir la Résidence 2020 : Avec le COVID, la Résidence commence à ressentir des difficultés financières : les charges locatives de Vallis Clausa (loyers et taxes foncières) sont lourdes. 12/2023 : fermeture de la Résidence 1^{er} repreneur potentiel : Sud Génération Accueil détenteur de 25 Résidences Autonomies dont la plus proche sur Entraigues. Les coûts des loyers associés aux travaux à réaliser sont trop lourds : le projet de reprise avorte. 2^{ème} repreneur implanté sur la région de Montpellier : après étude, l'importance des travaux fait reculer le groupe intéressé.

Cette situation de reprise de la Résidence Autonomie est complexe et délicate : sachant qu'à la fin du bail, le bâtiment reviendra à la Mairie en 2041, le bailleur social reste « ftiloux » quant aux travaux à entreprendre. 2 Rencontres prévues dans les futures semaines, avec le Président de Grand Delta et le Ministre du Logement.

3°) Le recrutement des 2 Services Civiques est toujours en cours. Absence de postulant.

Madame BOISSIN précise que la période de recrutement n'est pas la plus favorable pour rechercher des candidats.
La rentrée de Septembre sera peut-être plus adaptée.

4°) La Mutuelle Communale a effectivement repris ses permanences le 01/04/2025.

L'ordre du jour ayant été examiné dans sa totalité, Monsieur le Maire-Président remercie les membres du Conseil et lève la séance à 19 H45.

Nadège BOISSIN, Secrétaire de séance



Didier CARLE, Président